

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-169

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 497/COL

Situation : Cimetière BILLY

Unité : Unité1 / : / :- Empl. Sphère : 4

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Monsieur BERGER Stephan domicilié 20, rue des Coquelicots, 28410 Boutigny-Prouais (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Madame Solange, Eveline AUBRY divorcée de Pierre BERGER décédée le 17 mars 2023 à Dreux (Eure-et-Loir).

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 17 mars 2023 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 15 ans de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 16 mars 2038 pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/110 du 17 mars 2023.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

07 SEP. 2023



Pour le Maire,

Document certifié exécutoire

après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification ou affichage le

L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20230907-DEC2023-169-AU  
Date de télétransmission : 11/09/2023  
Date de réception préfecture : 11/09/2023